



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture  
083-278300017-20251030-30102025\_2567-DE  
Reçu le 05/11/2025

## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

### Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

#### Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

<b>M. MAHALI</b>	<b>M. CAVANNA</b>	<b>Mme MARTINIANI</b>	<b>M. SMAILI</b>
<b>Mme BAGHDAD</b>	<b>M. DE GEA</b>	<b>Mme MATHERON</b>	<b>M. STOJANOV</b>
<b>Mme BASS</b>	<b>M. GARCIN</b>	<b>M. RICHARD</b>	<b>Mme VALVERDE</b>
<b>Mme BERNARDINI</b>	<b>Mme KADDOUR</b>	<b>Mme RIQUELME</b>	
<b>Mme BOUCHKARA</b>	<b>M. MARKOVIC</b>	<b>Mme SIDI DRIS</b>	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

<b>M. BEN MIHOUB</b>	<b>à</b>	<b>M. RICHARD</b>
<b>Mme CHENET</b>	<b>à</b>	<b>Mme BAGHDAD</b>
<b>M. DOYER</b>	<b>à</b>	<b>M. MAHALI</b>

<b>M. GILLET</b>	<b>à</b>	<b>M. MAHALI</b>
<b>M. MORENO</b>	<b>à</b>	<b>M. CAVANNA</b>
<b>Mme PANAGOS</b>	<b>à</b>	<b>M. GARCIN</b>

Absents/excusés : 3

<b>M. DE ARAUJO</b>	<b>Mme FORTIAS</b>	<b>Mme PIN</b>
---------------------	--------------------	----------------

#### Nombre de votants (présents + représentés) : 24

<b>DELIBERATION 25-67</b>  LA FLORANE Attribution local associatif n° 0029 0425	<b>N° 25-67 – LA FLORANE – ATTRIBUTION LOCAL ASSOCIATIF – N° 0029 0425 - ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Le local référencé n° 425 (ex - boulangerie) d'une superficie de 166 m <sup>2</sup> à la Florane, Bâtiment 13 - au rez-de-chaussée – Rue Bonfante à Toulon est vacant depuis le 27 mai 2025 à la suite d'une reprise des lieux par Commissaire de Justice.  Depuis 2017, l'association les Restaurants du Cœur occupe les locaux 426 et 428 au sein au des Bâtiments 13 et 14 de la Florane.
--	---

De plus, par délibération n° 23-18, en sa séance du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée a autorisé l'attribution du local 427 au bâtiment 14.

Monsieur Jean-Marc VALVERDE, Président de l'association les Restaurants du Cœur se porte candidat pour l'attribution d'un local supplémentaire afin de répondre aux besoins des familles nécessiteuses dont le nombre d'inscriptions ne cesse de croître.

Conformément à la délibération n° 16-36 du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2016, relative au barème des loyers appliqués au domaine associatif et à la classification des associations en 4 catégories, ladite association est classée en catégorie 2 « Associations apportant une aide de proximité avec service gratuit et composées principalement de bénévoles » à 0,86 € du m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit un loyer mensuel hors charges et taxes de 142,76 €.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer sera réclamé.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention aux conditions précitées avec l'association les Restaurants du Cœur en vue de la location du local n° 0029 0425 à la Florane.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** la délibération n° 16-36 du Conseil d'Administration du 29/06/2016,  
**Vu** la délibération n° 23-18 du Conseil d'Administration du 22/03/2023,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>24</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

**Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer une convention de location aux conditions précitées avec l'association les Restaurants du Cœur en vue de la location du local n° 0029 0425 à la Florane.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

